



Strasbourg, le 30 mars 2005

Diffusion restreinte
CDL-EL-PV(2005)001
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

**12^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES**

(Venise, le 10 mars 2005 à 9h)

RAPPORT DE REUNION

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CDL-EL-OJ(2005)001ann.

2. Règles électorales et actions positives en faveur des minorités

Le Conseil examine la version révisée du rapport sur les règles électorales et les actions positives en faveur des minorités, préparée par Mme Lazarova Trajkovska (CDL-EL(2004)020rev2). Ce texte tient compte des remarques des membres du Conseil des élections démocratiques, de la Commission de Venise et du Forum des minorités.

Le Conseil adopte le rapport sur les règles électorales et les actions positives en faveur des minorités (CDL-EL(2004)020rev2), avec quelques amendements.

3. Révision du Code électoral arménien

M. Hjörtur Torfason présente le projet d'avis commun de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet révisé d'amendements au code électoral de l'Arménie (CDL-EL(2005)006 ; voir le document CDL(2005)008). Le Conseil décide d'adopter ce texte en tant qu'avis préliminaire, dès lors qu'il porte sur un projet en cours de révision.

M. Vulchanov et le secrétariat informent le Conseil de la visite d'une délégation commune des deux organisations en Arménie les 3-4 mars 2005. Lors de cette visite, les autorités se sont déclarées prêtes à suivre l'avis des deux organisations et des propositions de modifications de la loi ont été discutées. En général, un consensus a été trouvé avec l'opposition, mais tel n'a pas été le cas sur les commissions électorales. Il convient maintenant d'attendre un projet de texte révisé pour avis.

Le Conseil adopte l'avis préliminaire commun de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet révisé d'amendements au code électoral de l'Arménie (CDL-EL(2005)006), avec quelques amendements.

4. Azerbaïdjan

Le Secrétariat informe le Conseil d'une rencontre entre des représentants de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH d'une part, et des autorités de l'Azerbaïdjan d'autre part, qui a eu lieu à Strasbourg le 1^{er} mars 2005 et a porté sur la révision du code électoral de l'Azerbaïdjan. Le principal point positif est que les autorités de l'Azerbaïdjan sont maintenant prêtes à réviser le code électoral, mais il faut toutefois souligner qu'elles ne sont pas disposées à suivre l'ensemble des recommandations des deux organisations, notamment en ce qui concerne les commissions électorales. Le secrétariat de la Commission devrait recevoir un projet de révision du Code électoral pour avis au courant du mois de mars.

M. Micallef résume le dernier rapport d'observation du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe relatif à l'Azerbaïdjan (voir le document CG/Bur(11)95).

5. Questionnaires d'observation des élections

Le secrétariat informe le Conseil de l'avancement des travaux relatifs aux questionnaires d'observation des élections (voir le document CDL-EL(2004)014rev2). Le questionnaire a été testé lors des missions d'observation menées par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en Ukraine et en Moldova et par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe en Moldova. Plusieurs membres font des propositions d'amendements. Ceux-ci seront pris en considération dans une version révisée, qui sera retravaillée en coopération avec l'OSCE/BIDDH en vue de l'établissement d'un questionnaire de base commun, à soumettre au Conseil des élections démocratiques lors de sa prochaine réunion.

6. Suivi des médias pendant les missions d'observation électorale

Le secrétariat informe le Conseil que, suite à l'adoption des rapports de Mme Herdis Thorgeirsdottir et de M. Masters par la Commission de Venise lors de sa dernière session (CDL-AD(2004)047), la Direction des droits de l'homme du Conseil de l'Europe a soumis à l'OSCE/BIDDH des projets d'amendements au document sur le suivi des médias pendant les missions d'observation des élections, en vue de l'adoption d'un document commun de l'OSCE/BIDDH, de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe. M. Olszewski indique qu'un document révisé sera envoyé au Conseil de l'Europe et à la Commission européenne en vue de leurs derniers commentaires ; une version définitive pourra être adoptée lors de la réunion du Conseil de juin 2005.

7. Bosnie-Herzégovine

M. Garrone informe le Conseil des travaux relatifs à la révision de la loi électorale de la Bosnie-Herzégovine. Une délégation de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH s'est rendue à Sarajevo les 21-23 février 2005. Elle a rencontré les représentants de la communauté internationale et tenu des réunions de travail sur la révision de la loi électorale avec la Commission électorale centrale ; les parlementaires, qui y avaient été invités, n'ont pas participé à ces réunions. Une révision constitutionnelle, réduisant la part des critères ethniques, est nécessaire pour assurer la pleine conformité de la législation électorale avec les standards du patrimoine électoral européen. La Commission de Venise, conjointement avec l'OSCE/BIDDH, pourrait être saisie d'un projet de révision de la loi électorale.

8. Moldova

Le secrétariat informe le Conseil de l'assistance juridique de la Commission de Venise à la délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui a observé les élections parlementaires en Moldova, le 6 mars 2005. La Commission de Venise pourrait être saisie d'un projet d'amendement au code électoral.

9. Autorité nationale palestinienne

Le secrétariat informe le Conseil de la participation de la Commission de Venise à l'observation des élections de l'autorité nationale palestinienne (voir le document CDL-EL(2005)007).

10. Participation des partis politiques au processus électoral

Le secrétariat informe le Conseil de la désignation de MM. Sanchez Navarro et Vogel comme rapporteurs sur la participation des partis politiques au processus électoral (voir le document CDL-EL(2004)024, discuté lors de la précédente réunion du Conseil).

11. Conférence des administrations électORALES europÉENNES

M. Hjörtur Torfason informe le Conseil de la deuxième conférence des administrations électORALES europÉENNES, qui s'est tenue à Strasbourg les 10-11 février 2005 (voir le document CDL-EL(2005)001syn). Cette conférence, qui impliquait des représentants de nombreux Etats européens, du Mexique, de la Commission européenne et d'organisations internationales (OSCE/BIDDH, ACEEEO, IDEA, IFES), était consacrée avant tout à la participation des électeurs et à l'impact des nouvelles technologies. Parmi les conclusions de la conférence, il faut souligner la demande faite à la Commission de Venise d'organiser avec les pays participants des réunions annuelles des administrations électORALES.

12. Etude sur le référendum

Le secrétariat informe le Conseil qu'un projet de rapport devrait être soumis au Conseil lors de sa prochaine réunion.

13. Activités futures*- Avis et recommandations sur le droit électoral*

Des avis ou recommandations pourraient être élaborées concernant :

- la Serbie-Monténégro (l'OSCE/BIDDH préparant un premier projet) ; M. Olszewski indique qu'une coopération devrait être possible avec la Serbie, en ce qui concerne la réforme de la législation électorale et aussi des activités de formation ;
- la Géorgie ;
- l'Ukraine ;
- le Kosovo : M. Masters informe le Conseil qu'un séminaire sur la révision de la législation électorale devrait être organisé dans les prochaines semaines ; ensuite, si un projet de révision est élaboré, le Conseil et la Commission de Venise pourraient être invités à le commenter.

Ces avis et recommandations devraient en principe être élaborés en coopération avec l'OSCE/BIDDH.

- *Participation de la Commission de Venise à des missions d'observation électorale conformément au point 15 de l'accord conclu avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*

Les prochaines missions d'assistance devraient avoir lieu en Albanie (juin), Palestine (juillet), Azerbaïdjan (novembre).

- *Annulation des élections*

M. Annus, membre de la Commission de Venise pour l'Estonie, a proposé de travailler sur l'annulation des élections. Le Conseil manifeste son intérêt pour cette idée. Le secrétariat prendra contact avec M. Annus pour l'élaboration d'un cadre de réflexion.

- *Autres*

M. van den Brande suggère d'étudier les questions suivantes :

- la nécessité de renouveler le Parlement avant toute révision constitutionnelle ;
- la possibilité pour le Premier Ministre d'anticiper les élections.

Le secrétariat informe le Conseil que celui-ci pourrait être saisi par le Comité des Ministres de l'élaboration de la Charte de l'égalité électorale.

14. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Le Conseil autorise le secrétariat à publier sur le site Internet public de la Commission de Venise les projets d'avis communs avec l'OSCE/BIDDH.

Ces projets d'avis communs sont également publiés sur le site Internet public de l'OSCE/BIDDH.

15. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion est fixée au jeudi matin 9 juin 2005.

LISTE DES PARTICIPANTS/LIST OF PARTICIPANTS

Commission de Venise / Venice Commission

Membres / Members

Mrs Mirjana LAZAROVA TRAJKOVSKA, Judge, Constitutional Court, Skopje
excusée/apologised

M. François LUCHAIRE, Ancien Magistrat du Tribunal constitutionnel d'Andorre, Paris

Mr Ugo MIFSUD-BONNICI, President Emeritus, La Valletta excusé/apologised

Mr Hjörtur TORFASON, Former Judge of the Supreme Court of Iceland, Reykjavik

Membres suppléants / Substitute Members

Mr Christoph GRABENWARTER, Professor of Public Law, University of Graz, Graz
excusé/apologised

M. Alain LANCELOT, FNSP, Paris excusé/apologised

Mr Peter PACZOLAY, Deputy Head, Office of the President of the Republic, Budapest
excusé/apologised

Mr Ángel SÁNCHEZ NAVARRO, Professor of Constitutional Law, Complutense University, Madrid

Secrétariat / Secretariat

M. Gianni BUQUICCHIO

M. Thomas MARKERT

M. Pierre GARRONE

Assemblée parlementaire / Parliamentary Assembly

Membres / Members

M. Erik JURGENS, Membre de l'Assemblée parlementaire, Amsterdam, Commission juridique,
Président/Chairman

Mme Josette DURRIEU, Sénat, Paris, Commission politique

M. Luc VAN DEN BRANDE, Sénateur, Bruxelles, Commission de suivi

Secrétariat / Secretariat

M. Guenter SCHIRMER

Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE) / Congress of Local and Regional Authorities of the Council of Europe (CLRAE)

Membres / Members

Mr Ian MICALLEF, Malte, Chambre des pouvoirs locaux

Mr Owen MASTERS, Devon County Council, Kingsbridge, Chambre des régions

Secrétariat / Secretariat

Mme Pilar MORALES

Observateurs / Observers

OSCE

BIDDHR/ODIHR

Mr Nikolai VULCHANOV, Deputy Head of the Election Section, Warsaw
Mr Konrad OLSZEWSKI, Election Adviser, Warsaw

Haut Commissaire pour les minorités nationales /High Commissioner for National Minorities
Ms Dzenana HADZIOMEROVIC, Legal Adviser, Warsaw

Association of Central & Eastern European Election Officials (ACEEEO)

Mme Marta DEZSÖ, Election Law Expert, Director of the ACEEEO Documentation Centre,
Budapest excusée/apologised